Association France Palestine Solidarité
www.france-palestine.org
www.france-palestine.org/+-Prisonniers-politiques-+

8 MARS 2012
JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES
Nous exigeons la
LIBÉRATION DES 8 FEMMES PRISONNIÈRES POLITIQUES PALESTINIENNES

Depuis 1967, plus de 750 000 Palestiniens dont 12 000 femmes ont été **arrêtés et détenus dans des prisons en Israël en vertu d'ordonnances militaires israéliennes**.

Si 477 prisonniers ont été libérés dans le cadre de l'échange avec Gilad Shalit l'année dernière, **Israël a arrêté le même nombre de personnes au même moment, intensifiant ainsi la répression de la population**.

Israël détient toujours dans ses prisons et ses camps de détention plus de **4 500 prisonniers palestiniens.**

Ces chiffres varient suivant les arrestations quotidiennes, qui ont atteint l'année dernière 3 312, ce qui représente 9 arrestations par jour.

8 femmes et 138 enfants âgés de moins de 18 ans sont actuellement détenus dans les prisons israéliennes, en plus des centaines d'autres qui ont été arrêtés et sont devenus des adultes depuis. Les prisons comptent, en outre, 27 parlementaires et élus ainsi que des centaines de prisonniers malades et handicapés qui souffrent de diverses maladies graves comme le cancer.

LES PRISONNIÈRES
LINA JARBUNI, de Arabeh Bathouf, en Galilée, arrêtée le 15 avril 2002
***WURUD KASEM*,** de Tira dans le Triangle, arrêtée le 4 octobre 2006
***SALWA HASAN*,** de Hébron, arrêtée le 19 octobre 2011
***ALAA JUABI*,** une mineure, de Hébron, arrêtée le 7 décembre 2011
***SAGA ALAMI*,** 18 ans, du district de Ramallah, arrêtée le 7 décembre 2011
MUFIKA QAWASME, de Hébron, arrêtée le 15 février 2012
MUNA ABOU SANINA, de Hébron, arrêtée le 15 février 2012

HANA AL-SHALABI, **28 ans de Jénine, libérée en octobre 2011 suite à l'accord Shalit, puis arrêtée le 16 février 2012: elle poursuit une grève de la faim pour protester contre son arrestation, suivie de violence, et de sa détention administrative arbitraire.**
Hana a écrit une lettre dédiée à la Journée internationale de la Femme, ce 8 mars. Elle affirme qu'elle poursuivra sa grève de la faim pour recouvrer sa dignité, la dignité du peuple palestinien et celle de toutes les femmes qui luttent dans le monde. **www.france-palestine.org/Hana-Al-Shalabi-Je-me-bats-pour-ma**

Ces prisonnières, comme les prisonniers, sont détenues dans des conditions difficiles et soumises à des traitements humiliants. Elles font face à des **violations flagrantes des droits humains fondamentaux avec un mépris total des conventions de l'ONU sur les droits humains et les conventions internationales** sur le traitement des prisonniers et de la population civile en temps de guerre.

Les prisonnières palestiniennes peuvent être soumises pendant des heures à **des interrogatoires intensifs dans des conditions physiques inacceptables**, des sévices physiques et psychologiques pour obtenir des « aveux », chantage sexuel, menaces de viols, mises à nu, mais aussi pour déconsidérer ces femmes aux yeux de la société palestinienne.

L'isolement par rapport à leurs familles est particulièrement pénible :

Les permis de visite sont très difficiles à obtenir, les difficultés sont telles que souvent les familles sont amenées à y renoncer et ceux qui vivent loin des prisons ne peuvent s'y rendre faute de moyens financiers.

Pour ajouter encore à l'humiliation, elles ne peuvent voir les leurs qu'à travers une vitre, sauf pour les très jeunes enfants.

Quant aux familles originaires de la bande de Gaza, elles sont interdites de visite depuis 2007.

Les soins médicaux sont très insuffisants, sous de faux prétextes l'administration refuse qu'ils soient administrés.

NOUS EXIGEONS LA LIBÉRATION DE CES 8 FEMMES DÉTENUES DANS DES PRISONS ISRAÉLIENNES, EN VIOLATION DU DROIT INTERNATIONAL, PRISONNIÈRES PARCE QU'ELLES VIVENT DANS UN PAYS OCCUPÉ, COLONISÉ.

N'oublions pas les prisonnières récemment libérées, plusieurs d'entre elles ont été bannies de leurs villes ou villages ou ont subi des brimades : **elles ne sont pas libres de se déplacer**.

Un exemple dramatique et criminel: Amal Jumaa

Amal Jumaa, 41ans, Palestinienne du camp de réfugiés d'Askar a été **arrêtée le 9 mai 2004** et condamnée à 12 ans de prison. En août 2008, elle souffre de troubles gynécologiques. Après une biopsie, elle subit en mars 2010 une **ablation de l'utérus** et d'un ovaire. Elle ne bénéficiera ensuite d'aucun soin adapté, au contraire **son traitement sera inadapté**, nous indiquent les associations de suivi des prisonniers.

Libérée le 18 octobre 2011, elle est hospitalisée d'urgence à Naplouse suite à des problèmes pulmonaires.

Il est diagnostiqué la nécessité de 2 interventions chirurgicales qui ne peuvent être pratiquées dans les hôpitaux Palestiniens.

L'autorité Palestinienne demande donc son transfert dans un hôpital français, ce que refuse les autorités israéliennes, puis son transfert vers un hôpital jordanien, nouveau refus d'Israël qui propose un transfert dans un hôpital israélien. Mal ne le veut pas, sachant que son état de santé est la conséquence de la mauvaise qualité des soins reçus en prison.

Mal a donc été libérée mais elle n'est pas libre de choisir d'être soignée là où elle le souhaite. Elle est toujours hospitalisée à Naplouse et sa santé se dégrade.

CE 8 MARS,
NOUS EXIGEONS QUE LES FEMMES SORTIES DES PRISONS ISRAÉLIENNES RETROUVENT LEUR ENTIÈRE LIBERTÉ DE VIVRE AVEC LEUR FAMILLE, DE SE SOIGNER, DE SE DÉPLACER.

NOUS EXIGEONS L'APPLICATION DU DROIT INTERNATIONAL.

Association France Palestine Solidarité
21 ter rue Voltaire 75011 Paris
www.france-palestine.org
www.france-palestine.org/+-Prisonniers-politiques-+